



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Renforcement de la protection des données des patients

Question écrite n° 1721

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur le renforcement de la protection des données des patients. Ces derniers mois, la France a été prise pour cible par des actes malveillants de cyberattaques visant deux opérateurs de tiers payant, ce qui représente environ 33 millions de Français visés par ce vol massif de leurs données personnelles. Cela fait peser des risques importants sur les compatriotes, pour qui il y a une menace accrue d'usurpation d'identité et de *phishing* notamment. La protection des données personnelles de santé doit être une priorité pour la Nation. La filière des opticiens travaille sur la mise en place d'une solution de type *blockchain* qui permettrait d'éviter aux Français de voir leurs données personnelles être soumises à des trafics sur le *darknet*. Des échanges ont lieu depuis quatre ans entre le ministère de la santé, la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam), la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), les assureurs et les opticiens. Cependant, depuis un an, il semble que les échanges soient interrompus. Par conséquent, elle souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement met en place pour protéger les données personnelles et de santé des Français et que lui soit précisé pourquoi ces négociations sont à l'arrêt concernant ce projet sécurisé fondé sur la technologie de la *blockchain*.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1721

Rubrique : Numérique

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2024](#), page 5840